

Aix-en-Provence, le 26 janvier 2026

Le Directeur du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

A

Société

Dossier suivi par :
Catherine GRAËLLS - Tél. 04 42 93 80 31
Service BAPEI
bap@creps-paca.sports.gouv.fr

Objet. : Consultation 2026-02 - Prestations de transport scolaire régulier en autobus de collégiens et lycéens, sportifs du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, site de Saint-Raphaël-Boulouris (83700), et fréquentant le collège de l'Estérel et le lycée Antoine de Saint-Exupéry à Saint-Raphaël (83700).

Madame, Monsieur,

Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Provence-Alpes-Côte d'Azur, est un établissement public local de formation, dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

La présente consultation est passée selon la procédure de marché public à procédure adaptée (MAPA), conformément aux articles L-2123-1 et R-2123-1 à R-2123-8 du Code de la commande publique.

Le marché n'est ni divisé en tranches, ni alloti. Les variantes ne sont pas autorisées.

Il prend la forme d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire, en application des articles L-2125-2, R-2162-1 à R-2162-6, R-2162-13 et R-2162-14 du code de la commande publique.

L'accord cadre est conclu sur la base d'un minimum et d'un maximum en quantités des trajets annuels.

Objet de la consultation

Le présent marché est un marché de prestations de services portant sur le transport scolaire d'élèves. Le Titulaire assurera le transport régulier des élèves en bus et desservira les trois établissements suivants situés sur la commune de Saint-Raphaël :

- CREPS Provence-Alpes-Côte d'azur
- Collège de l'Estérel
- Lycée Antoine de Saint-Exupéry

Le nombre prévisionnel de trajets sur l'année se situe entre 450 (quatre cents cinquante) et 650 (six cents cinquante).

Date de début d'exécution et durée du marché

La date de début d'exécution du marché débutera au 08 mars 2026.

Dès sa notification, le présent marché est conclu pour une période initiale d'un an. Il sera ensuite renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois, sans que la durée totale ne puisse excéder 48 mois.

S'il ne souhaite pas procéder à cette reconduction, le pouvoir adjudicateur informera le Titulaire par lettre recommandée avec accusé réception, un mois avant la date d'anniversaire du marché. La non-reconduction n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit du Titulaire.

Condition de la consultation

Modalité de retrait du dossier :

Les candidats doivent retirer le dossier de consultation par voie électronique (gratuit). Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible sur le site de PLACE (profil entreprise) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Aide PLACE

Sur la page de la consultation qui s'affiche, aller à la rubrique "actions", puis cliquer sur le pictogramme "accéder à la consultation".

ATTENTION :

Le DCE peut être téléchargé* sur le profil acheteur (PLACE) anonymement ou après identification. Il est précisé que les sociétés qui **téléchargent anonymement** le dossier de consultation (où indique une **adresse courriel erronée**), ne pourront être informées des éventuels éléments complémentaires au cours de la procédure (communication des réponses de l'administration suite aux questions, report de délai, questions diverses, ...). De la même manière, le candidat qui s'identifie sur PLACE lors du **dépôt de son offre** doit donner une adresse courriel valide et permettant de façon certaine les échanges électroniques en fin de procédure avec l'administration (demande de précision sur l'offre, rejets, demande à la société attributaire, ...).

En cas de difficultés, il est possible de contacter le support « clients » au 01.76.64.74.07 (pour cela l'entreprise devra préalablement créer un ticket sur PLACE) ou bien grâce au lien « Assistance » de l'onglet « Aide » de la plateforme

<https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAide>

De plus, afin d'être informé des échanges, le candidat doit vérifier que l'adresse des échanges avec le profil d'acheteur, « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr », est accessible ou mise sur la liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans l'entreprise et s'assurer que les courriels provenant de cette plateforme/profil acheteur ne sont pas classés dans la rubrique « spam » de sa messagerie électronique.

**Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à la disposition par la personne publique, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats zip, Word, Excel, Pdf....*

Condition de participation :

En cas de groupement d'entreprise, le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

- La présente lettre de consultation
- Le bordereau de prix unitaires
- Le devis quantitatif estimatif annualisé
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières

Si cette consultation vous intéresse, un dossier complet sera à remettre au CREPS, comprenant les pièces suivantes :

Au titre de la candidature

- 1) **Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise**, tels que prévus aux articles R 2143-3 et R 2143-6 du code de la Commande publique.
 - La lettre de candidature (DC1) dûment complétée et signée, accompagnée des justificatifs de pouvoir du signataire (délégation le cas échéant) et de la déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner (articles L. 2141-1 et L. 2141-3 du Code de la commande publique).
 - En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés (DC2 ou forme libre).
- 2) **Les renseignements relatifs à la capacité économique et financière de l'entreprise**, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats.
 - Les chiffres d'affaires global et spécifique aux prestations du marché sur les trois derniers exercices (DC2)
 - Les attestations d'assurances professionnelles garantissant la responsabilité civile du Titulaire envers le pouvoir adjudicateur et les tiers.
- 3) **Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise** (article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats) :
 - Déclaration des effectifs : effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années (DC2 ou forme libre).
 - Références professionnelles : liste des principales prestations de même nature réalisées au cours des trois dernières années, indiquant pour chacune le montant, la date et le destinataire (public ou privé).
 - Certificats établissant des livraisons ou des prestations de services effectuées par le candidat, au profit d'un pouvoir adjudicateur ou d'un acheteur privé
 - Qualifications et habilitations : l'ensemble des qualifications, certificats et habilitations requis pour participer au marché, notamment :
 - L'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de voyageurs, prévue par le décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes (article 7).

Au titre de l'offre

- L'acte d'engagement
- La présente lettre de consultation
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP), paraphé et signé
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Le mémoire technique, de 25 pages maximums, permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre, comprenant :
 - L'organisation et les moyens humains et matériels mis en œuvre
 - L'état du parc de véhicules affectés à l'exécution des prestations, le respect des normes nécessaires à l'exécution des prestations.

Modalité de dépôt du dossier

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les candidats doivent déposer leur candidature et leur offre par voie dématérialisée (électronique), sur la Plateforme des marchés de l'Etat "PLACE" à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Date limite de réception des offres : **le 23 février 2026 à 12h00**

Critères de sélection des offres :

Critère n°1 : Proposition économique pondérée à 50 % (cinquante pour cent).

Appréciation du prix global proposé sur la base du bordereau des prix unitaires.

Critère n°2 : Valeur technique, pondérée à 40 % (quarante pour cent) appréciée au regard :

- De l'organisation mise en place pour respecter les prescriptions d'exécution de la prestation
- Des moyens humains et matériels affectés à la prestation, de l'état du parc de véhicules affectés à la prestation,
- Des modalités de sécurité adaptées à la prestation.

Critère n°3 : Considération environnementale, pondérée à 10% (dix pour cent) appréciée au regard :

- De l'utilisation de véhicules à faibles ou très faibles émissions de gaz à effet de serre.

Le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée sera considérée comme l'offre la plus avantageuse. Si votre offre est retenue, le CREPS vous demandera, au titre de votre candidature, les attestations à jour de régularité fiscales et sociales de votre entreprise.

En espérant vous compter parmi nos soumissionnaires, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Le directeur du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur